

Mairie de Messein

VIGIPIRATE PÉRISCOLAIRE

Document applicable à partir du 1er Septembre 2022

La municipalité a supprimé le protocole sanitaire mais doit maintenir le plan Vigipirate qui assure la protection et la sécurité des enfants accueillis ainsi que celles des personnels travaillant au périscolaire.

1 - Garderie du matin de 7h30 à 8h20

- * Accueil au niveau du 1^{er} étage du périscolaire (salles de cantine).
- * Le parent accompagnant sonnera à la porte du périscolaire.
- * Accueil des enfants dans une des salles de cantine :
 - o Petite salle de cantine : accueil des enfants de la PS au CP.
 - o Grande salle de cantine : accueil des enfants du CE1 au CM2.
- * Chaque enfant pourra s'installer selon ses envies et aura accès à des jeux de société, des puzzles, des livres, des dessins, des feutres, etc ...
- * À partir de 8h10, les enfants des 3 classes de PS/MS, de MS/GS et de CP seront accompagnés dans leur classe par une animatrice.
- * À 8h20, les enfants des classes du CE1 au CM2 se rendront dans la cour accompagnés par une animatrice du périscolaire pour rejoindre leurs camarades.

2 - Cantine de 12h00 à 13h20

- * Prise en charge des enfants :
 - ☼ De la PS au CM2, les enfants inscrits seront pris en charge dans les salles de classe par une animatrice.
- * Lavage des mains avant de passer à table.
- * Répartition dans les salles de cantine :
 - ☼ de la PS au CP : 1^{er} service
 - ☼ du CE1 au CM2 : 2^{ème} service
- * Avant ou en fin de repas, les enfants joueront, en fonction de la météo, soit dans la cour soit dans les salles de garderie du rez-de-chaussée.

3 - Garderie du soir de 16h30 à 18h30

- * Prise en charge des enfants :
 - ☼ les enfants inscrits seront accompagnés à la garderie par les animatrices du périscolaire.
- * Accueil des enfants, en fonction de la météo, soit dans la cour, soit dans les salles de garderie du rez-de-chaussée.
- * Chaque enfant pourra s'installer selon ses envies et aura accès à des jeux de société, des puzzles, des livres, des dessins, des feutres, etc ...
- * Les parents devront sonner à la porte du périscolaire, une animatrice se chargera d'accompagner l'enfant jusqu'à la porte.

D. LAGRANGE
Maire de Messein



[Signature]

C. WEIGERDING
Adjointe à la jeunesse

[Signature]